

Lettre infos sentiers et itinéraires

Le lien entre le National, les CSI et les baliseurs

Numéro 1-2018

Dans ce numéro :

- Regroupement CSI 2019
- La CNSI valide la constitution d'un groupe de travail chemins ruraux
- Des correspondants environnement pour développer des actions en faveur de l'environnement
- Un logo attributaire GR®
- Les prérogatives des CRSI et CDSI

Sommaire :

Regroupement CSI 2019	1
Projets dons, faites remonter vos projets !	1
CNSI du 27 avril 2018	2
Correspondants environnement	2
Schéma national de cohérence et opérations de redynamisation des GR®	3
Prérogatives de la CRSI	4
Prérogatives de la CDSI	4
Découvrez le GR@ccess	5
Le bivouac, une alternative ?	5

Regroupement des CSI 2019

10 ans après la rencontre de Bugeat, nous allons à nouveau réunir les 04 et 05 avril 2019, en amont du congrès et dans les mêmes lieux, l'ensemble des présidents de Commissions Sentiers et Itinéraires (CSI). Cette réunion est fondamentale tant de nouveaux objectifs pour les CSI sont apparus ces dernières années.

Non seulement, nous devons continuer à assurer la pérennité des itinéraires légués par nos prédécesseurs, mais l'essor d'Internet, des nouvelles technologies et l'évolution sociétale nous forcent à prendre en charge la visibilité et la mise en valeur de nos itinéraires.

Le rapprochement des itinéraires et des éditions est déjà fait aussi bien au niveau national que dans les commissions ; l'évolution des éditions vers le concept de données est en cours. Nous débattons de ces évolutions, des nouveaux outils nécessaires à la bonne gestion quotidienne des itinéraires par les CSI, des schémas de cohérence, de l'animation et de la gouvernance de nos GR®, des produits que l'on peut retirer du bénévolat sur les itinéraires, de notre apport dans la défense des sentiers et de plein d'autres choses afin, à notre tour, de léguer un réseau d'itinéraires de qualité, connu et reconnu.

La présence d'un représentant de chaque CSI nous paraît indispensable.

Dons, faites remonter vos projets !

Des idées pour les projets éligibles :

- Réalisation ou réhabilitation de passerelles,
- Implantation d'une signalétique directionnelle,
- Sécurisation du parcours (assiette du sentier, modification du tracé),
- Toute intervention destinée à aménager, entretenir, sécuriser, valoriser les GR® ou GR® de Pays.

[Retrouvez l'ensemble des projets soutenus ici](#)

Chiffres à fin mai 2018 :

- 12 projets ont reçu un avis favorable de la CNSI spéciale dons entre mars 2017 et mai 2018.
- Montant total attribué à ces projets : 34 943 € (sur les dons 2016 et 2017)
- Montant par projet : fourchette de 1 000 à 6 000 €
- Montant disponible au 01/01/2018 : 19 432 €

[Accéder au dossier appel à projet ici](#). N'hésitez pas à nous transmettre vos dossiers sur projets-don@ffrandonnee.fr

CNSI du 27 avril 2018

La 2^{ème} réunion de la CNSI de cette nouvelle mandature a eu lieu à Paris le 27 avril. Elle a fait le point de l'avancement des groupes de travail commandés lors de la première réunion.

- **Refonte du cursus de formation de la filière *Baliser-Aménager-Numériser*** : Pierre Lecointre, président CRSI Centre-Val-de-Loire et président du Groupe Homologation Labellisation (GHL) participe au travail de l'équipe de formation en charge de cette réflexion,
- **Evolution de la Charte officielle du balisage** : sous l'impulsion de Pierre Lecointre et de Richard Lallemand, président CRSI des Pays de la Loire et référent GHL inter-région Grand Ouest, les travaux avancent avec une méthode innovante de contribution en ligne évitant autant que possible les réunions physiques. Une 1^{ère} version devrait pouvoir être consultable, en ligne également, pour la fin de l'année.
- **La marche en ville et les itinéraires métropolitains** : un pilote a été nommé pour la marche en ville, Denis Cheminade, ancien directeur du développement des territoires au CNOSEF. Il a d'emblée diligenté une enquête auprès de notre réseau pour connaître les besoins des comités et les demandes qui leur sont faites par les collectivités. De cette enquête qui a suscité un vif intérêt de la part des comités (75 réponses sur 110 comités), il ressort que la demande est forte et que nous devons très vite proposer des solutions. Il ressort également que les deux sujets sont le plus souvent liés et devront certainement être traités conjointement.

Enfin, la CNSI a passé commande d'une nouvelle étude, validée par le Comité Directeur, concernant **la préservation des chemins ruraux**. Pourquoi ? Nous constatons tous, que nous habitons en milieu rural ou que nous le fréquentons lors de nos randonnées, que les chemins ruraux disparaissent au profit de l'urbanisation ou, tout simplement, de la privatisation. Les communes, pour des raisons variées (budgétaires, de difficulté d'entretien, de lotissement ou tout simplement d'appropriation par des riverains) cèdent leurs chemins ruraux. Ces chemins sont l'image même de la vie rurale et sont très souvent porteurs de nos itinéraires. C'est Bernard Chéneau, président du comité régional des Pays de la Loire, qui a été chargé de piloter ce dossier. Il a regroupé autour de lui des représentants de plusieurs de nos partenaires eux aussi intéressés par cette préservation (Fédération des Chasseurs, Forestiers privés, agriculteurs, etc.).

La prochaine réunion de la CNSI aura lieu le 9 octobre prochain.

Correspondants environnement

Le groupe protection des chemins et de l'environnement a proposé à chaque région de nommer un correspondant environnement.

Beaucoup de comités et d'associations agissent pour développer des actions en faveur de l'environnement sur les chemins et lors des diverses manifestations.

Nous souhaitons les mettre en valeur et diffuser ces actions locales pour :

- faire reconnaître la FFRandonnée comme porteur des valeurs de protection de l'environnement (entretien des chemins, suricate, campagne éco vigilance incendie, mise en place d'actions développement durable),
- participer aux actions nationales en faveur de la biodiversité et de l'environnement initiées par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et aussi par des fédérations de défense de l'environnement (par exemple cette année : participation aux journées zones humides, fête de la nature).

Nous voulons aussi favoriser les échanges d'idées et le partage de bonnes pratiques au sein de la FFRandonnée. Déjà une dizaine de bénévoles se sont inscrits pour rejoindre ce réseau.

Face à notre patrimoine naturel menacé, chacun doit prendre conscience de l'importance de protéger notre biodiversité, le tissu vivant de notre planète.

La randonnée y a toute sa place.

Dernière minute : La FFRandonnée a signé le 11 juin 2018 *la charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'événements sportifs* à l'initiative du ministère des Sports et du WWF France.

Voir dossier : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-enjeux>

Dans la continuité de sa politique de rapprochement avec les fédérations de pratiquants de sports de nature, la FFRandonnée a signé une convention de partenariat avec la Fédération nationale des Chasseurs. La signature, par Willy Schraen, président FNC, et Robert Azais, a eu lieu au Congrès annuel de la FNC à Lyon le 22 mars. [Document déclinable entre comités et fédérations départementales des chasseurs ici.](#)

Schéma national de cohérence et opérations de redynamisation¹ des GR®

Numéro 1-2018

Les actions réalisées

En 2016 et 2017, 10 GR® nationaux ont fait l'objet de lancement d'opérations de redynamisation (cf. lettre n°0).

Chaque réunion permet de réaliser avec les comités un état des lieux des faiblesses de l'itinéraire pour ensuite établir un plan d'actions assorti d'un calendrier.

Parmi les actions communes à tous les GR®, on peut noter :

- Simplifier le cheminement pour une meilleure lisibilité pour le randonneur (transformation des variantes/accès/liasons, modification du point de départ ou d'arrivée...).
- Consolider l'identité globale et l'image du GR® (définir précisément le thème de l'itinéraire qui sera associé à l'homologation officielle).
- Donner davantage de visibilité au GR® sur le terrain par l'apposition d'une signalétique attributaire homogène.
- Organiser des animations pour sensibiliser les institutionnels et acteurs privés aux différents attraits touristiques du GR®.

Un plan d'actions qui engage les comités sur deux à trois ans en moyenne pour chaque GR® avec des financements à rechercher.

GRTgaz et les GR®

Depuis 2017, GRTgaz soutient le développement et la promotion des grandes itinérances françaises à travers une campagne de mécénat. Voici l'une des premières actions visibles sur l'un des 4 GR® qui ont bénéficié l'an passé d'un accompagnement de GRTgaz : la pause d'une nouvelle signalétique sur le GR® 3 à Nantes. [Pour la visualiser, cliquer ici.](#)

Sur 2018, ce mécénat se traduit par le financement d'une plaquette institutionnelle commune aux 50 GR® du schéma national pour faire connaître la démarche fédérale auprès de partenaires. En fonction des besoins exprimés en réunion de lancement de chaque GR®, un feuillet spécifique peut être inséré dans cette plaquette pour communiquer spécifiquement sur le plan d'actions du GR®.

Un logo attributaire GR®

Les GR® souffrent d'un déficit de visibilité et de notoriété sur le terrain. Pour remédier à cette situation, la Fédération a décidé de créer une identité visuelle sur une base graphique commune avec personnalisation pour chaque GR® et sur la base des éléments constitutifs suivants :

- ✓ Le logo GR®
- ✓ La balise blanche et rouge
- ✓ Le logo FFRandonnée pour renforcer la visibilité GR® = FFRandonnée
- ✓ La thématique de l'itinéraire validée par les comités concernés puis en GHL.

En attendant la publication de la charte graphique précisant les modalités d'exploitation de ce logo, [voici un exemple du logo décliné pour le GR® 34, Sentier des douaniers, cliquer ici.](#)

2018 et après

Pour 2018, 10 nouveaux GR® ont été retenus après concertation par chaque CRSI des CDSI de leur périmètre ([lien ici pour télécharger la carte des 10 GR® concernés](#)).

2019 et 2020 devraient continuer sur le même rythme avec 10 réunions annuelles de lancement d'opérations de redynamisation de GR®.

1) notion qui recouvre à la fois la requalification du cheminement (vérification que l'itinéraire satisfait toujours aux critères de la procédure d'homologation en vigueur) et toute action destinée à mieux valoriser l'itinéraire voire à renforcer son identité (si ce n'est lui en donner une !).

« Une plaquette institutionnelle commune aux 50 GR® du schéma national ... et en fonction des besoins exprimés en réunion de lancement de chaque GR®, un feuillet spécifique »

Dans le N° 0 de cette lettre d'information, nous vous avons exposé le rôle et les prérogatives de la Commission Nationale Sentiers et Itinéraires (CNSI).

Aujourd'hui nous allons nous attacher aux rôles majeurs dans le réseau que sont ceux des Commission Régionales et des Commissions Départementales Sentiers et Itinéraires.

Nous l'avons dit, la CNSI construit la politique nationale en matière d'itinéraires (homologation, couleur du balisage, défense de nos marques, mise en place des schémas de cohérence, etc.). Or notre réseau est tel un arbre dont le national serait le tronc, les comités la ramure. C'est bien cette ramure qui nous permet de diffuser et défendre notre politique. C'est particulièrement vrai pour gérer nos 110 000 km de GR®.

Les prérogatives de la CRSI

Grosses branches de l'arbre itinéraires, les CRSI ont un rôle majeur dans la mise en place de la politique fédérale. Elles constituent la courroie de transmission entre la CNSI et le terrain. Elles se doivent de relayer la politique fédérale, de veiller à sa mise en œuvre sur l'ensemble de la région et de faire respecter nos droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur sur les tracés des GR® et droit des marques) C'est dans cet esprit qu'une CRSI est amenée à réunir plusieurs fois par an les représentants des CDSI de sa région.

C'est elle qui est chargée d'étudier les avant-projets d'homologation lors de la création de nouveaux GR® ou GR® de pays ou la suppression d'un itinéraire GR®, de statuer sur les projets (nouvel itinéraire ou modification de l'existant). Il s'agit là de l'un de ses rôles les plus valorisants et structurants.

Dans le cadre de la mise en place du schéma national de cohérence des GR® nationaux, après une opération de lancement de la redynamisation d'un GR®, chaque CRSI concernée par une portion de l'itinéraire a la charge de suivre et de coordonner les travaux planifiés à l'échelon des départements en lien avec son référent GHL inter régional.

Quand il s'agit des schémas régionaux de cohérence des GR®, la CRSI doit elle-même définir ce schéma, le mettre en place, organiser les travaux en accord avec les CDSI, en suivre le bon déroulement et convaincre de son bienfondé.

La CRSI joue également un rôle de conseil et de soutien auprès des CDSI tout au long de l'année.

C'est pour les aider dans ces missions que les présidents de CRSI sont réunis chaque année dans le cadre d'un regroupement de deux jours.

Les prérogatives de la CDSI

Réparties sur 97 départements les CDSI constituent la ramure qui donne à l'arbre sa densité.

Leur rôle est multiple et permet à notre Fédération de se déployer sur le terrain.

A elles d'appliquer et défendre, à l'échelle du département, la politique fédérale en matière d'itinéraires, ainsi que les droits de propriété intellectuelle sur les GR®. A ce titre, elles proposent à la CRSI des créations, modifications ou suppressions d'itinéraires et participent, pour leur département, à la mise en place des schémas de cohérence national et régional. Elles gèrent et entretiennent le réseau des GR® et GR® de Pays traversant leur territoire.

N'oublions pas aussi leur rôle dans la gestion et éventuellement l'entretien du réseau des itinéraires PR de leur département, notamment par la mise en œuvre du processus de labellisation fédérale et la mise en place d'un schéma départemental de cohérence des itinéraires.

S'ajoute à cela la collecte numérique des itinéraires, la préparation de topos guides, et la saisie des descriptifs dans publiweb, et, rôle majeur, les relations avec les collectivités territoriales, notamment pour l'élaboration et le suivi des PDESI et des PDIPR.

La CDSI doit encore gérer les équipes de baliseurs et aménageurs qui constituent la cheville ouvrière de notre Fédération. C'est d'eux que nous parlerons dans notre prochain numéro car, sans eux qui sont sur le terrain toute l'année nos itinéraires n'existeraient pas.

Prérogatives

CRSI

CDSI

**Directeur de la
publication : Didier Babin**

Comité de rédaction
Claudie Grossard
(cgrossard@ffrandonnee.fr)
Valérie Lecurieux
(vlecurieux@ffrandonnee.fr)
Laurence Russat
(lrussat@ffrandonnee.fr)

**Le lien entre le
National, les CSI et les
baliseurs**

Découvrez le GR @ccess

Il s'agit de l'abonnement numérique proposé sur monGR.fr qui permet aux internautes d'accéder aux données géographiques et éditoriales contenues dans la BDRando sur les GR®.

C'est donc le dernier étage de la fusée du programme « De l'itinéraire au pratiquant via le numérique ». Les randonneurs ont désormais accès aux données qui ont été collectées, saisies, administrées par les membres du réseau fédéral. Tout le travail de terrain qui était valorisé jusqu'à présent dans les topo-guides l'est également aujourd'hui sur Internet.

160 suggestions d'itinérance de 2 à 6 jours, 22 000 km de GR® décrits et les tracés de tous les GR® sont en ligne. Pour les plus experts, des outils cartographiques offrent de multiples fonctionnalités (calcul de distance, de dénivelé, découpage et sauvegarde d'itinéraires personnalisés, export de GPX ou de PDF, ...) toujours sur un fond de carte IGN au 1/25 000ème.

Et ce n'est que le début ! Notre enjeu à tous est d'enrichir le GR @ccess de nouveaux contenus : nouvelles suggestions, nouveaux descriptifs de GR®, en particulier ceux qui ne peuvent pas faire l'objet d'une édition papier, souvent pour des raisons économiques.

N'oublions pas que les comités signataires du programme numérique fédéral se partageront 25 % du chiffre d'affaires généré par sa commercialisation... Son succès et son développement sont notre affaire à tous.

C'est l'occasion de vous remercier pour votre engagement et votre travail, c'est grâce à vous si la fédération peut aujourd'hui lancer un service pour les randonneurs unique, sans équivalent de la part de nos concurrents les plus directs.

Alors, découvrez-le, faites le découvrir autour de vous. [Pour souscrire l'abonnement, cliquer sur ce lien.](#)

Le bivouac, une alternative à la disparition des structures d'hébergements en dur dédiées à l'itinérance

L'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) mène aux côtés du PNR Livradois-Forez, du PNR de Millevaches en Limousin et du Centre international d'art et du paysage (CIAP) de l'Île de Vassivière, une expérimentation pour concevoir des aires de bivouac écologiques. Ces aires seront dans un premier temps mises en œuvre sur le territoire du PNR de Millevaches puis seront déployées sur l'ensemble du Massif central.

Fin 2017, deux équipes d'architectes ont été sélectionnées sur 64 candidates pour réaliser une esquisse d'aire de bivouac : PEAKS (Paris) et USUS (Bordeaux). Ce projet a mobilisé l'attention de nombreux acteurs : du monde de l'art, du tourisme, de la construction bois, des gestionnaires d'itinéraires de randonnée ou fédérations sportives. Ainsi plus de 70 personnes étaient présentes lors de la restitution de la phase esquisse de l'étude, début avril à Vassivière. La FFRandonnée était représenté par Dominique Pillot, président de la CRSI Nouvelle-Aquitaine, référent de l'inter-région Grand Sud-Ouest.

La proposition d'USUS prend la forme d'une structure modulaire tridimensionnelle en bois intégrant de nombreux éléments mobiliers (assises, tables, rangement, cheminée, etc.).

La proposition de PEAKS envisage un système d'objets minimalistes pouvant être dispersés selon la situation dans le paysage (plate-forme, support d'un toit, porte-manteau, etc.).

Cette proposition a été privilégiée par les membres du jury pour sa simplicité, sa légèreté et l'expérience du bivouac qu'elle propose. Cependant, au regard de l'intérêt manifeste porté à la proposition de l'équipe d'USUS, l'IPAMAC a décidé que les deux modèles d'aires de bivouac pourront être proposés en fin de phase APS courant juin 2018 et une restitution sera organisée. [Pour visualiser les 2 propositions cliquer ici.](#) A suivre.